



### **COMPTE-RENDU Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

*Présents* : Mmes MARCETEAU, DE RIVASSON, GROS, MONDARY, NICOT, MM. DELOMPRE, GRANET, PIVETEAU, SEEGERS, MICHIELS, MARCETEAU,

*Excusés* : Mmes ARCHAMBAULT, SOL-EVRARD, M. DUGAS. Pouvoir donné à M GRANET par Mme SOL EVRARD, à M DELOMPRE par Mme ARCHAMBAULT.

*Secrétaire de séance* : Mme de RIVASSON.

#### **1. Approbation des pv des séances précédentes**

Les pv des séances des 13 AVRIL, 29 AVRIL, 12 MAI sont adoptés à l'unanimité.

#### **2. Convention RDE**

La convention signée en 2017 et qui cadre la mise à disposition des agents et du matériel doit être renouvelée. Le Conseil souhaite faire le point sur le volume horaire effectué par nos agents, le coût réel du matériel et rencontrer les responsables de la RDE avant de renouveler la convention.

#### **3. Projet numérique scolaire : Autorisation de signature de la Convention**

Le dossier de demande de subvention que Miallet a déposé au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires a été retenu. Le budget prévisionnel était de 4400€. La subvention notifiée est de 2750€. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Mme le maire à signer les documents relatifs à cette subvention.

#### **4. Financement tracteur et épareuse**

Il est opportun de financer l'achat de ce matériel par un emprunt de 89000€. AGCO Finances a fait une offre de prêt :

- échéances:7
- montant échéance : 13154,20
- taux : 0,85%

Le Conseil autorise Mme le maire à accepter l'offre et donc à signer tout document s'y rapportant.

#### **5. Travaux de voirie**

Le programme des travaux proposés par la commission est le suivant :

- Caniveaux : rue de l'Hippodrome, du Château, Rte des Trois Petits Cerisiers
- Etanchéité : rue du Château
- Bordure de voie au Salignier
- Rte du Montéchabroulet en partie
- Aménagement portion chemin au Soleil

La commission préconise de différer les travaux rue du Grand Pré et rue de l'Eglise compte tenu des problèmes d'eaux pluviales qu'il faudra solutionner. Le Conseil valide ces travaux.

## **6. Linéaire de voirie intercommunautaire**

Il est proposé par le service voirie de la Communauté de Communes une augmentation de 9258 m aux 8761 m déjà classés d'intérêt communautaire depuis 2017, pour atteindre un total de 18019m. Le Conseil accepte à l'unanimité s'il est associé au choix de la nature des travaux, le calendrier et leur réception.

## **7. Eclairage public**

Avoir un éclairage plus efficace et plus respectueux pour la santé et pour la biodiversité est un objectif. Le Conseil avait déjà envisagé de réduire la durée de l'éclairage public. Du matériel nouveau va être mis en place pour éliminer les luminaires boules. Le PNR est d'autre part candidat à la réserve internationale de ciel étoilé. Les communes devront délibérer sur le plan de gestion de l'éclairage. A titre expérimental, le Conseil accepte à l'unanimité la proposition :

- Extinction à 22h et allumage à 6h en hiver,
- Extinction à 22h en été.

Cela devrait engendrer une économie sur les dépenses d'énergie. Cette programmation sera à moduler en fonction des lieux d'activités, des contraintes liées à la sécurité routière, du calendrier.

## **8. SDE extension de réseau**

Le SDE a fait parvenir à la collectivité une demande de financement partiel pour une extension de réseau. Sur les 124 m, le SDE finance les 100 premiers mètres, il reste à charge pour la commune 1800€, pour 24 m. Cette demande, compte tenu des délais courts, a été transmise par mail à l'ensemble des conseillers pour avis. N'ayant pas eu de réponse négative, il a été répondu favorablement, sachant qu'en cas de refus de la commune, la parcelle aurait été déclarée non desservie et le CU refusé. Il s'agit de formaliser cette décision même s'il n'y a pas besoin de délibération.

## **9. Droit de préférence vente parcelle**

Me Pateouelle, notaire à La Coquille a informé la Mairie du projet de vente d'une parcelle boisée située sur la commune de Miallet. Il s'agit de la parcelle E264. La Loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 Juillet 2010 a mis en place un droit de préférence pour les propriétaires forestiers de parcelles forestières mises en vente. Le droit de préférence s'applique à la condition que la propriété mise en vente soit classée au cadastre en nature de bois et forêts et d'une superficie totale inférieure à 4 hectares. Enfin, le vendeur a le libre choix de celui à qui il veut céder son bien. La parcelle est mise en vente au prix de 1000 euros. Le conseil, à l'unanimité ne souhaite pas prétendre à ce droit, d'autant qu'il y a sans doute confusion sur ladite parcelle.

## **10. Rapport prix et qualité eau potable et assainissement non collectif**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable, d'Assainissement Non Collectif. Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Des habitants de la commune se sont plaints à plusieurs reprises du goût, de l'aspect de l'eau distribuée. Des prélèvements sont faits régulièrement mais les critères retenus pour la normalité ne permettent pas l'objectivation de contaminations selon un élu.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal adopte à l'unanimité globalement le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable mais émet une réserve quant à la qualité.

Le Conseil adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le service d'Assainissement Non Collectif de la RDE pour l'exercice 2020.

## **11. Informations**

**PLUI** : Une réunion publique a eu lieu avec malheureusement peu de participants.

Le **Conseil d'école** s'est tenu le 29 juin. Les effectifs sont stables mais limités. Du mobilier (tables et chaises) est à acquérir. Des travaux sont à prévoir sur la toiture du préau.

## **12. Questions diverses**

Des habitants du hameau des Parcs s'inquiètent des projets d'aménagement d'une structure touristique, de gîtes et d'une aire de camping-cars. Mme le maire et un adjoint se sont rendus sur place et ont rencontré le propriétaire. A ce jour, les travaux réalisés correspondent bien aux permis demandés et obtenus. La mairie reste, bien que bienveillante, vigilante.